REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE



N° 2025/008/010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement D'ALBERTVILLE Commune de SEEZ (73)

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 novembre, à 20h00,

Le Conseil Municipal de la commune de SEEZ, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel ARPIN, Maire, en session ordinaire, en salle du conseil municipal à la Savoyarde.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

<u>Présents</u>: Joël ARPIN, Lionel ARPIN, Romain BOUVET, Christelle BRIU, Joëlle CAMPERS, Michel CLAIR, Christine CLEMENT, Mathieu LECLERCQ, Alain MARGUERETTAZ, Coline MARGUERETTAZ.

<u>Absents excusés</u>: Corentin BOUCHER (pouvoir à Joëlle CAMPERS), Michèle FERRARIS, Eric JACQUEMOUD, Alexine LAFAY, Anne-Emmanuelle LECLERE (pouvoir à Mathieu LECLERCQ), Frédéric LIMBARINU, Christel MAILHÉ, Marie-Claude SORREL.

Secrétaire de séance : Mathieu LECLERCQ

Nombre de conseillers en exercice : 18 - Présents : 10 - Votants : 12

Date de la convocation : le 13 novembre 2025

Date de publication : 21 novembre 2025 au 21 janvier 2025

PARCELLES E 1043-1044-1046-1047-1048-1049-1163

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 août 2025 par laquelle le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'exercice de son droit de préemption pour l'acquisition des parcelles E 1043-1044-1046-1047-1048-1049-1163, appartenant à la Fédération Unie des Auberges de Jeunesse (FUAJ), pour un montant de 950 000 €.

Par courrier en date du 10 novembre 2025 l'acquéreur initial a confirmé son retrait du projet.

Dans l'attente de la réalisation d'études complémentaires, la solution retenue par la commune est d'effectuer le portage du bâtiment par l'Etablissement Public Foncier Local de Savoie (EPFL).

Accusé de réception en préfecture 073-217302850-20251120-2025-008-010-DE Date de télétransmission : 21/11/2025 Date de réception préfecture : 21/11/2025

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

• **DECIDE** du retrait de la décision de préemption de la commune en date du 25 août 2025 afin de permettre la signature d'une vente amiable entre la FUAJ et l'EPFL.

Adoption à l'unanimité.

Le Maire, Lionel ARPIN Le secrétaire de séance, <u>Mathieu LECLERCQ</u>

Accusé de réception en préfecture 073-217302850-20251120-2025-008-010-DE Date de télétransmission : 21/11/2025 Date de réception préfecture : 21/11/2025